



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grandes infrastructures

Question écrite n° 114

Texte de la question

M. François Scellier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de la société Egis, l'un des leaders internationaux de l'ingénierie d'infrastructure routière, ferroviaire et aéroportuaire. Forte d'un chiffre d'affaires de 400 millions d'euros et employant 3 000 personnes, cette entreprise contribue en effet à la renommée et à la qualité de l'expertise de la France en matière de BTP et d'ingénierie des infrastructures, notamment au travers de ses filiales Scetauroute, Semaly ou Becom. C3D, filiale de la Caisse des dépôts et consignations et actionnaire majoritaire, a annoncé son intention de céder ses parts de la société avant la fin de l'année 2002. Deux entreprises américaines semblent intéressées par le rachat de ces parts. Compte tenu de l'expertise et du savoir-faire reconnus d'Egis, du service rendu aux collectivités locales et aux grands donneurs d'ordre publics, mais aussi de son rôle dans le dispositif d'aide au développement français, il lui demande de s'exprimer sur l'intention du Gouvernement de s'investir dans le dossier, pour privilégier une solution permettant au centre décisionnel d'Egis de rester sur le territoire national.

Texte de la réponse

La Caisse des dépôts et consignations a fait part de son intention d'adosser le groupe Egis à un partenaire capable de lui assurer un développement significatif dans les années à venir. Des contacts ont été noués à ce titre avec diverses sociétés, nationales et internationales, sans qu'à ce stade C3D (groupe Caisse des dépôts et consignations) ait arrêté son choix. En effet, comme le souligne l'auteur de la question, la société Egis revêt un caractère particulier, tant en raison de son activité que de la qualité et de l'expertise de ses équipes, dont le savoir-faire est reconnu et apprécié par les collectivités locales, mais aussi au niveau européen et mondial dans le dispositif d'aide au développement, notamment par le biais de sa filiale du Bureau central d'études pour les équipements d'outre-mer. Le Gouvernement partage le point de vue de la Caisse des dépôts qu'il n'est plus dans sa ligne stratégique de détenir près de 80 % d'un groupe d'ingénierie. Pour autant, il veillera à ce que le changement de capital permette d'assurer l'avenir d'Egis dans les conditions les plus satisfaisantes.

Données clés

Auteur : [M. François Scellier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2002, page 2576

Réponse publiée le : 14 octobre 2002, page 3579